

## CODE DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

«Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues.» Préambule.

«La complexité des situations psychologiques s'oppose à l'application automatique de règles. Le respect des règles du Code de Déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement.»

Code consultable sur :

<http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/LE-CODE.html>

*L'USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE EST DÉFINI PAR L'ARTICLE 44 DE LA LOI N°85-772 DU 25 JUILLET 1985. IL EST INSCRIT AU REGISTRE ADELI DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.*

## CABINET DE PSYCHOLOGIE

14 rue Louis Aragon

24750

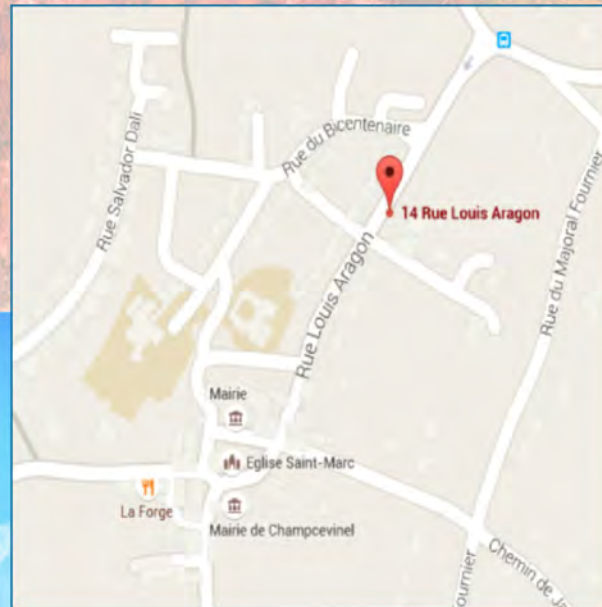
CHAMPCEVINEL

**Tel : 06 72 07 20 42 uniquement sur RDV**

[cpb.psychologue24@gmail.com](mailto:cpb.psychologue24@gmail.com)

<http://www.psychologue24.fr>

Membre de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ( FFPP )



# Corinne Pigler



tel : 06 72 07 20 42 sur RDV

# Psychologue-Psychanalyste

## POURQUOI RENCONTRER UN PSYCHOLOGUE ?

**Le travail du psychologue** vous permet de:

- mieux gérer votre stress et vos émotions
- retrouver confiance, motivation et estime de soi
- accepter votre corps (prise de poids, grossesse, ménopause/ andropause, traumatisme...)
- améliorer vos relations avec les autres et avec vous-même
- savoir gérer votre stress au travail (épuisement émotionnel, burn-out...)
- se libérer de certaines peurs, addictions (dépendance à la cigarette, à internet...), angoisse, insomnie, phobies...
- être à l'aise dans votre rôle de parent
- dépasser un cap difficile (deuil, divorce, maladie, etc...)
- prendre une décision importante
- mieux vivre votre retraite
- en savoir davantage sur vous-même
- vivre un nouvel élan !

## QUI SUIS-JE ?

- **PSYCHOLOGUE - PSYCHANALYSTE DE FORMATION**
- **MASTER EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL**
- **DESS EN SANTÉ PUBLIQUE**
- **D.U EN SANTÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ ET PRÉCARITÉ**
- **PRATICIENNE EN HYPNOSE ERICKSONIENNE**

## DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

**Le travail du psychologue** est guidé par la déontologie et le respect de la personne.

**Le thérapeute permet de s'exprimer** et d'être entendu sans qu'aucun jugement moral ne soit porté. Il ne cherche pas à « tout savoir » ni enseigner ou faire la leçon. Il est là pour que la personne puisse dire ce qu'elle veut, sans se sentir incomprise, sans se sentir gênée de ses pensées, de ses rêves et de tout ce que son imagination produit.

**La consultation** se déroule sous forme d'entretiens interactifs en face à face basés sur la confiance mutuelle, l'écoute, la réflexion, l'analyse et l'élaboration d'une prise en charge particulière. Mais aussi de tests de personnalité, de bilans personnels et d'orientation s'appuyant sur une pratique intégrative et plurielle.

**Chaque individu étant différent** dans sa demande et sa personnalité ces entretiens pourront varier dans leurs longueurs, leurs fréquences et leurs formes.

**DANS CET ESPACE PRIVILÉGIÉ IL DEVIENT POSSIBLE DE METTRE DES MOTS SUR LES MAUX, DE PRENDRE LE TEMPS DE MIEUX LES ANALYSER ET LES COMPRENDRE..**

## LES OUTILS DU THÉRAPEUTE

**Les outils de la thérapie** et de la psychanalyse vous aident à:

- re-devenir acteur de votre vie
- donner du sens à vos actions
- à atteindre vos objectifs
- à développer votre bien-être
- à vous connaître davantage.

**Pour les adolescents** et enfant (à partir de 6 ans) ces outils les aident à:

- mieux gérer leurs émotions
- dépasser leurs blocages et réussir leur scolarité
- améliorer leurs relations avec les parents, les amis, avec eux-même et à surmonter les épreuves liées à leur âge
- orienter et définir leurs choix de vie.

**L'hypnose Ericksonienne** est reconnue pour répondre efficacement et rapidement à :

- des troubles du comportement alimentaire
- des troubles du sommeil
- aux dépendances tabagiques et autres...

**CHAQUE SITUATION EST PARTICULIÈRE, CHAQUE RÉPONSE EST SINGULIÈRE ET NÉCESSITE TOUTE L'ATTENTION ET LA BIENVEILLANCE DU THÉRAPEUTE.**



**SPÉCIALISÉE JE PEUX ÉGALEMENT INTERVENIR EN ENTREPRISE POUR DES SUPERVISIONS DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES, L'ACCOMPAGNEMENT D'ÉQUIPE EN DIFFICULTÉ, OU SUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.**